



Fiche d'inscription Activités MJC 2025/2026

Nom : Prénom :

Né(e) le : / /

Sexe : M ☐ F ☐

Coordonnées de l'adhérent ou du responsable légal :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Tél. domicile : Tél. portable :

Courriel :

**Les inscriptions doivent être validées par le secrétariat et payées afin de réserver les créneaux horaires.
La MJC se réserve le droit d'annuler une activité en cas d'effectifs insuffisants**

Tableau réservé au secrétariat			
Activité(s)	Jours	Horaires	Tarifs
			 €
			 €
			 €
			 €
		Total activités :	 €
		Réduction Motif :	- €
		Adhésion adulte/ enfant	+ 15€ / 10€
		Total à payer :	 €

Règlement par : ☐ Chèque (nb de chèques maxi 6) ☐ Espèces ☐ SUMUP ☐ virement* (FR76 1027 8043 1100 0105 7834 084)

Date de paiement :

*(N° de facture doit figurer sur l'avis d'opération ou votre nom et votre activité - à voir avec le secrétariat)

☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et des informations figurant **au verso** de ce document.

Date : Signature(s) :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION (2025-2026)

1) Conditions de paiement

Activités hebdomadaires:

Les activités hebdomadaires se déroulent suivant le calendrier scolaire, sauf mention contraire elles reprennent à partir du **lundi 15 septembre 2025 et jusqu'au 21 juin 2026**. Les cotisations sont payables à la saison. Le règlement peut être échelonné. Tous les chèques sont remis le jour de l'inscription, établis à l'ordre de la **MJC DE VILLERUPT**.

Inscriptions en cours d'année:

En fonction des places disponibles et après avis de l'animateur/intervenant de l'activité, les inscriptions sont possibles en cours d'année. **A partir du 1^{er} janvier le tarif sera calculé au prorata des cours restant. Avant cette date l'entièreté de la cotisation est due.**

La carte d'adhésion est obligatoire pour pratiquer une activité, son montant est de 10 € pour les enfants et de 15 € à partir de 16 ans. Elle est valable sur la saison en cours.

2) Conditions de remboursement

Seules les demandes de remboursement pour **raison médicale** entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité concernée, et les **mutations professionnelles hors territoire** sont prises en compte. Elles doivent être présentées par écrit, accompagnées selon les cas d'un certificat médical explicite ou d'une attestation de l'employeur. L'adhésion à la MJC ne peut être remboursée.

La MJC se réserve le droit d'annuler une activité pour les motifs suivants :

- Effectifs insuffisants > Le remboursement des séances non effectuées est alors automatique.
- Mauvaises conditions météorologiques ou absence de l'intervenant > La séance est rattrapée.

La MJC se réserve le droit d'annuler l'adhésion de toute personne allant à l'encontre du bon fonctionnement d'une activité ou en cas de non-respect du règlement intérieur.

3) Autorisations de sortie

- Mon enfant est autorisé à rentrer seul à la fin des cours: ☐ OUI ☐ NON
- Mon enfant est autorisé à rentrer avec une tierce personne : ☐ OUI* ☐ NON

* Si OUI, merci de mentionner les personnes autorisées à récupérer votre enfant à la fin des cours :

(Nom, prénom, lien de parenté, n° téléphone) :

En cas d'absence, merci de prévenir l'animateur s'il vous a communiqué ses coordonnées, ou le cas échéant le secrétariat.

Droit à l'image : ☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas

La MJC Villerupt a me photographier ou filmer, à photographier ou filmer mon (mes) enfant(s) inscrit(s) à la MJC, seul(e)(s) ou avec d'autres, dans le cadre des activités pratiquées, et à publier éventuellement ces documents : plaquette, programme, Facebook et tout support de communication.

Dans le cadre du RGPD vos données personnelles resteront strictement confidentielles elles ne seront ni échangées, ni vendues, ni communiquées à un tiers.

Villerupt, le

Signature obligatoire :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)